



Ordonnance de non concialiation

Par **Y1980**, le **15/02/2020** à **16:19**

Bonjour, j'avais une question je suis en procédure de divorce depuis avril 2019. Ma femme a demandé le divorce. Nous avons vu le juge en juillet, elle a eu la jouissance de la maison. J'avais 3 mois pour retrouver un logement et en plus de mon loyer je dois payer une très bonne partie du prêt de la maison Nous avons 2 enfants qui sont une semaine sur 2 avec moi. Suite à la conciliation ma femme n'a pas signé le pv. Mon avocat m'avait dit qu'elle était avait 3 mois pour le signer. Mi janvier mon amour avocat m'informe qu'elle l'a signé j'ai donc reçu à mon tour les papiers que j'ai renvoyé mais toujours pas de réponse. Combien de temps cela prend il pour avoir un retour et savoir qu'elle ne pourra plus changer le motif du divorce?

merci pour votre réponse.

bonne journée